



# Assemblée générale

Distr. limitée  
20 mai 2013  
Français  
Original : anglais

Soixante-septième session  
**Cinquième Commission**  
Point 154 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission d'observation  
des Nations Unies en Géorgie**

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission  
à la suite de consultations**

## **Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport final du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend note* de l'état au 30 avril 2013 des contributions au financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, notamment du montant des contributions non acquittées, qui s'élevait à 4,1 millions de dollars des États-Unis, soit environ 1 % du montant total des contributions mises en recouvrement, constate avec préoccupation que cent soixante et onze États Membres seulement ont versé l'intégralité de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés, de verser les sommes dont ils demeurent redevables;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

3. *Prend note* du rapport final du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie<sup>1</sup>;

4. *Décide* qu'il sera porté au crédit des États Membres qui se sont acquittés de leurs obligations financières au titre de la Mission la part de chacun dans le montant net disponible (1 573 000 dollars) des liquidités inscrites au Compte spécial

<sup>1</sup> A/67/578.

<sup>2</sup> A/67/780/Add.3.



de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie au 30 avril 2013, conformément aux catégories qu'elle a actualisées dans sa résolution 64/249 du 24 décembre 2009 et selon le barème des quotes-parts pour 2010, indiqué dans sa résolution 64/248 du 24 décembre 2009;

5. *Souhaite* que les États Membres utilisent les sommes visées au paragraphe 4 ci-dessus pour régler les quotes-parts dont ils sont redevables à tel ou tel autre titre;

6. *Prie instamment* tous les États Membres de faire tout leur possible pour verser l'intégralité de leurs contributions statutaires;

7. *Décide* que, dans le cas des États Membres qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations financières au titre de la Mission, la part de chacun dans le montant net disponible (1 573 000 dollars) des liquidités inscrites au Compte spécial de la Mission au 30 avril 2013 sera déduite des contributions restant à acquitter, selon les modalités énoncées au paragraphe 4 ci-dessus;

8. *Décide également* que des renseignements à jour sur la situation financière de la Mission devront figurer dans le rapport sur la situation courante des missions de maintien de la paix terminées dont elle sera saisie à sa soixante-huitième session au titre de la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies »;

9. *Prie* le Secrétaire général de s'assurer que les pratiques optimales et les enseignements tirés de la liquidation de la Mission seront diffusés et pris en compte comme il se doit par les autres missions;

10. *Décide* de supprimer de son ordre du jour le point intitulé « Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie ».

---